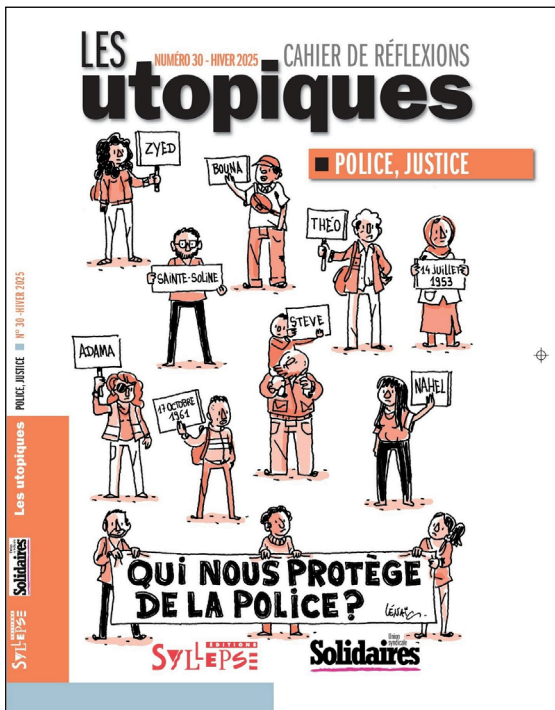


## Les utopiques n°30 – hiver 2025

Les violences policières et leur caractère systémique, un syndicalisme policier majoritairement marqué à l'extrême droite et prompt à la pression sur le pouvoir, ce numéro n'oublie pas de s'y attacher. Mais il cherche aussi à se pencher sur ce que sont les missions de la police et ce que le syndicalisme peut avoir à en dire aujourd'hui. Les mêmes questions valent pour la justice. Les forces réactionnaires l'opposent à l'«efficacité» de la police et on voit ressortir régulièrement le fantasme des « juges rouges ». La tension est vive : la justice défend l'ordre tel qu'il est défini par les exploités, tout en restant parfois un recours pour celles et ceux d'en bas face aux puissants. De la même façon, au prisme du genre et des discriminations raciales, police et justice doivent être interrogées radicalement. Cette livraison des Utopiques propose des articles autour de l'ensemble de ces questions.



Thierry Tintoni-Merklen dresse un panorama global de l'histoire du syndicalisme policier. Dans un entretien avec Théo Roumier, il raconte son propre parcours, lui qui fut un des créateurs de SUD Intérieur. Historien, Christian Chevandier nous rappelle que le « maintien de l'ordre », primitivement confié à l'armée, devint, au cours du XXe siècle, l'affaire de forces mobiles spécialisées. Quelles sont-elles ?

L'association des Amis-e de Maurice Rajsfus nous a confié quelques pages de celui qui a consacré une grande partie de sa vie à documenter la violence d'Etat, dont celle de la police. Judith Allenbach, présidente du Syndicat de la magistrature, interroge à propos du traitement des violences policières : existe-t-il un système de complaisance ?

Avocate spécialisée en droits humains, Derecka Purnell revient, dans *Vers l'abolition de la police*, sur l'importance de s'engager à garantir un avenir de liberté, de justice et ouvert à tous et toutes. Antoine Le Scolan est membre du Syndicat des avocats de France ; de la Guyane, il nous montre les dysfonctionnements judiciaires dans les territoires dits « ultramarins », les dernières colonies françaises.

Plusieurs militants Solidaires expliquent pourquoi et comment le juridique est aussi un outil pour l'action syndicale. Patrick Ackermann raconte la longue lutte pour faire reconnaître le harcèlement patronal au sein de France Télécom – Orange. Bruno Chaniac narre le combat pour la reconnaissance des droits des AESH et AED de l'Education nationale. S'appuyant sur son parcours, du casier du centre de tri au barreau, Thierry Renard revient sur la conception politique de l'action juridique mise en œuvre par SUD PTT puis l'Union syndicale Solidaires. A l'aune de son activité au sein de SUD-Rail, Jean-René Delépine partage ses réflexions à propos du triptyque droit – justice – syndicalisme.

Comment réagir quand des syndicalistes en trainent d'autres au tribunal ? Christian Mahieux cite plusieurs exemples et propose quelques conclusions.

Les expériences historiques sont indispensables pour comprendre le présent et préparer l'avenir. L'association Les Amies et Amis de la Commune a produit un texte à propos de la police et la Commune. A partir du procès Papon, Jean-Jacques Gandini écrit sur l'histoire d'une ignominie au service de l'Etat. Pablo Chargoña et Nara Cladera expliquent ce que signifie « mémoire, vérité, justice », dans le cadre des crimes contre l'humanité perpétrés au temps de la dictature militaire et du plan Condor. Loez explique comment la justice est repensé au Rojava, tandis que Jérôme Baschet nous parle d'une « autre justice » au Chiapas.

Hors dossier, Cyril Georget présente une histoire orale de la CFDT-Longwy 1978-1979 ; Tristan Haute analyse les données statistiques se rapportant au rôle de l'action syndicale face à l'extrême droite et ses idées. Enfin, nous inaugurons une rubrique « Nos camarades écrivent » ; consacrée à des livres écrits par des syndicalistes Solidaires.

Merci à Marie-Hélène, qui, pour la trentième fois, a accompli le travail de mise en page des *Utopiques*, avec les versions successives, les corrections, les contradictions parfois dans les demandes, que cela implique. Bonne retraite Marie-Hélène (en fait c'est commencé depuis le 1<sup>er</sup> octobre) !